

# SYNDIQUE INFO

Journal d'information pour les syndiqué-e-s

Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac 30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac  
Tél et Fax : 05 56 18 88 80 Mobile 06 49 61 61 74 Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com)

18 DECEMBRE 2020 N°029

## Première victoire suite à nos belles mobilisations



**Nos Collègues du SSIAD obtiennent la Prime « Grand Age » de 118€. Avec rétroactif à partir du mois de mai**

Le 15 décembre dernier, suite aux deux mobilisations des agents de la ville de Mérignac, Monsieur le Maire organisé une rencontre avec notre syndicat. Après lui avoir rappeler et préciser nos revendications. Il nous a proposé :

1. Réflexion avec les organisations syndicales sur un plan de titularisation sur les postes permanents qui pourrait être présenté en comité technique pour juin 2021 à partir d'un état des lieux des emplois permanents et des emplois non permanents pour le pôle âge de la vie et sur le calibrage des pools de remplacement ;
2. Au 1er semestre 2021, travail avec les organisations syndicales sur des possibilités de contrats à durée déterminée entretien-animation afin de tendre vers la création de services à temps complets ;
3. Lancement d'un état des lieux partagé avec les agents et les organisations syndicales sur le matériel d'entretien et de restauration et les EPI (Petite Enfance et Education) ;
4. Pour rappel lancement de deux projets sur l'amélioration des conditions de travail : projet ARACT maintien dans l'emploi et projet de prévention des risques professionnels ;
5. Mise en application rétroactive au 1er mai 2020 de la prime Grand âge suite à l'accord de l'ARS obtenu le 11 décembre (comité technique du 17 décembre 2020).

**Nous avons pris actes, de ces propositions et nous avons décidé après consultation des agents de suspendre notre grève et d'entamer les négociations dès janvier.**

**Nous tenons à réaffirmer que nous continuerons à porter l'ensemble de nos revendications contenu dans notre préavis de grève.**

En réponse à la proposition du Maire,

**Le syndicat CGT du personnel de la ville de Mérignac tient à vous rappeler que nous portons un certain nombre de revendications que nous sommes prêts à négocier.**

#### **Les effectifs : l'emploi**

**Nous demandons l'ouvertures de postes dans les services en grande souffrance du Pôle Éducation (atsems, animateurs, cantines, entretien et crèches).**

**A ce jour, nous avons dénombré un manque de 17 postes pour la restauration.**

#### **Sur le plan de titularisation :**

**Nous vous proposons de titulariser, les agents contractuels qui sont sur postes à temps complet depuis plus de deux ans.**

**De prendre en compte l'ensemble des agents afin de mettre en œuvre toutes les possibilités de titularisations pour l'ensemble des 280 agents.**

**Nous tenons aussi à discuter des recrutements de contractuels, qui pour nous, ne peut-être que pour remplacer des titulaires absents comme le prévoyait le statut d'antan.**

**Et enfin, qu'une réflexion soit engagée pour toutes les personnes travaillant au sein de notre collectivité avec INSERNET et la MAS.**

**Nous vous demandons de proposer un emploi à l'agent de la MAS qui travaillait à l'entretien de la Médiathèque depuis plus de trois ans (Voir courrier Réf 059, qui vous a été adressé).**

### **Sur le pouvoir d'achat.**

Dans l'immédiat, nous vous demandons à titre exceptionnel d'accorder une prime « Noël » à l'ensemble des agents (titulaire et non titulaire) d'un montant de 150 euros.

Suite à la CAP du 26 novembre, nous vous redemandons de prendre en compte tous les agents remplissant les conditions statutaires leurs permettant un avancement de grade ou de promotion interne.

Nous vous demandons par la même comme cela avait été acté, il y a quelques années d'octroyer un avancement de grade ou de promotion sociale à tous les agents faisant valoir leurs droits à la retraite.

Nous demandons l'augmentation du RIFSEEP pour l'ensemble des agents en tenant compte de leurs qualifications.

Nous vous demandons l'augmentation de la participation employeur à notre mutuelle, en ce qui nous concerne la CGT nous vous demandons 100% comme le permet la loi.

Nous vous redemandons de ne plus appliquer le jour de carence.

### **Le temps de travail.**

**Nous demandons dès aujourd'hui une négociation sur la réduction du temps de travail.**

**La CGT porte une réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h par semaine.**

**Nous nous opposons à la mise en place des 1607h = 9 jours et 4 heures de travail en plus qu'actuellement sur notre collectivité.**

**Pour les repos compensateurs, nous vous demandons de prendre en compte le temps effectif quotidien des agents.**

### **Restauration scolaire :**

**Une rencontre a déjà eu lieu avec des responsables du service Education sur la problématique des repas et des restes alimentaires notamment pour les agents des écoles.**

**Nous demandons la continuité de ces pourparlers sur cette question des plus complexes et sensibles.**



**En ce qui concerne les autres revendications que nous portons (voir dernier préavis de grève), nous vous proposons de les inclure dans le plan des lignes directrices de gestion.**

**Nous espérons très rapidement rentrer dans les négociations, afin de permettre d'améliorer les conditions des agents et ainsi de permettre l'amélioration du service publics en direction des usagers.**

**Ce qui est et restera notre objectif premier.**





Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT  
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux Arts

## TEMPS DE TRAVAIL RECUK SOCIAL HISTORIQUE ?

**1547 heures** >> C'est actuellement le nombre d'heures annuelles effectuées par les agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Ce décompte est basé sur 35H semaine, 221 jours de travail, 33 jours de congés et 8 jours fériés.

**1607 heures** >> C'est le nombre d'heures annuelles fixé par la loi. Ce chiffre référence pour l'ensemble de la fonction publique est théorique au regard des réalités de chaque administration. C'est un carcan dogmatique imposé par Macron et son gouvernement. Ce décompte est basé sur 35H semaine, 229 jours de travail, 25 jours de congés et 8 jours fériés.

La loi de transformation de la Fonction Publique demande aux collectivités d'ouvrir des négociations pour la mise en place de ce décompte au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un retour en arrière sans précédent dans notre histoire sociale.

La mise en place des 35H dans nos collectivités date de 2000, suite à une forte mobilisation des agents, avant l'adoption des lois Aubry. Un accord, signé par tous les syndicats, fixait la ligne générale, à savoir les 35H semaine et 1540H annuelles, avec une déclinaison direction par direction. ( Horaires de travail- Créations de postes...)

- Tout cela serait aujourd'hui remis en cause ?
- Mme la Maire-Présidente et sa majorité, peuvent-elles accepter une telle régression sociale ?
- Est-ce de cette façon qu'elles envisagent les jours d'après ?

### LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, UNE NÉCESSITÉ !

Une nécessité **pour l'emploi** : à l'image du passage au 35H qui a permis de créer des emplois, réduire le temps de travail à 32H permettrait la création de 800 postes. A l'inverse, le passage à 1607H supprimerait l'équivalent de 300 postes.

Une nécessité **pour la qualité de vie au travail** : travailler moins, c'est moins de fatigue, moins de stress, plus de temps libre pour la famille, les loisirs et son épanouissement personnel.

Une nécessité **pour la planète** : travailler moins, c'est moins de déplacement, moins d'énergie fossile dépensée, moins d'émission polluante ... Rappelons nous que la Commission Consultative pour le Climat avait fait la proposition de réduire le temps de travail à 28H . En donnant la priorité au temps libre sur le productivisme et le consumérisme, la réduction du temps de travail est la condition d'émergence de nouveaux modes de consommation et de vie.



### LA CGT REVENDIQUE

- Un moratoire, car la situation sanitaire actuelle ne permet pas de négocier dans de bonnes conditions. De plus, il n'y a pas d'urgence.
- Le maintien des 1547H
- A terme, l'ouverture de négociations sur les 32H pour faire face à la situation actuelle de l'emploi en France et dans notre région.

### LA CGT DANS L'ACTION

- Nous avons adressé un courrier à la Maire-Présidente en copie aux groupes politiques des majorités de la municipalité et de la communauté.
- Nous avons été à l'initiative d'une rencontre le 23 novembre dernier avec les autres organisations syndicales qui en 2019 s'étaient toutes prononcées contre l'adoption de la loi de la transformation de la fonction publique, en vue d'adopter une position commune.

**POUR ALLER DANS LE SENS DU PROGRÈS SOCIAL  
SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA CARTE PÉTITION !**

Nantes, décembre 2020



## Communiqué de Presse

# EDF - PROJET « HERCULE »

**L'association de consommateurs et d'usagers, INDECOSA-CGT,  
Appelle à un moratoire immédiat sur le projet de dépeçage d'EDF  
Et à l'ouverture d'une table ronde**

**De larges mobilisations des personnels se succèdent contre le dépeçage d'EDF qui pourrait aboutir à diviser le groupe en 3 entités et à en privatiser une partie :**

- Un « **EDF bleu** » qui resterait public, comprenant notamment le nucléaire,
- Un « **EDF vert** », coté en Bourse, incluant les énergies renouvelables.
- Une filiale **EDF** « **Azur** » pourrait aussi être créée pour les barrages hydroélectriques

**NB :** Ce projet de dépeçage d'EDF ressemble à celui de la SNCF en sociétés anonymes, 3 entités (Tête, Voyage et Réseau) et 2 filiales (Gare de Connexion et Fret SNCF).

**Fait notable, des députés des groupes Communiste, Socialiste, Les Républicains, La France insoumise et Liberté et Territoires** viennent de joindre leurs voix, dans une conférence de presse, pour s'opposer à ce projet qu'ils jugent nuisible pour la souveraineté énergétique de la France et la pérennité du groupe. Un certain nombre d'entre eux envisage de déposer une proposition de référendum d'initiative partagée (RIP) pour faire obstacle au projet HERCULE.

**Les baisses de tarifs ne sont pas à l'ordre du jour, ni l'amélioration du service de proximité.**

**Ce projet ou plutôt ce schéma purement financier, inspiré directement par des banques d'affaires, vise à spolier un bien public sans envisager la moindre amélioration du service rendu à la collectivité nationale :**

- En introduisant en Bourse la partie la plus rentable de l'entreprise (*EDF vert*) et en préparant la cession future des barrages électriques (*entièrement financés par les français*),
- En laissant à la collectivité publique le soin de gérer les risques financiers liés à la filière nucléaire (*NB : Une centrale nucléaire a une durée de vie moyenne de 50 ans et personne n'a une visibilité sur les prix futurs de l'électricité sur une telle durée*).

**Cette logique de financiarisation, à mille lieues des valeurs du service public, conduira comme toujours, si elle est mise en œuvre, à sacrifier délibérément les intérêts des salariés, des usagers et des contribuables au profit exclusif d'actionnaires privés. C'est un pur scandale !**

Le projet Hercule, qui prétend s'inscrire dans une logique de libéralisation favorable aux intérêts des consommateurs, **a été conçu sans qu'aucune association de consommateurs et d'usagers de notre pays n'ait été consultée. Absolument aucune !**

**De plus, aucune étude d'impact, sérieuse et documentée, n'a été menée par les pouvoirs publics en prenant en compte l'ensemble des attentes des parties prenantes (*usagers de base, entreprises, collectivités locales*) de la politique de l'énergie.**

Rappelons qu'aux termes de l'article L. 100-1 du code de l'énergie, la politique énergétique de la France doit, notamment, garantir « **la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources** » et permettre de « **lutter contre la précarité énergétique** ».

Le droit à l'énergie, à un tarif abordable, est donc **un droit essentiel pour tous nos concitoyens**, a fortiori pour les plus modestes et les plus précaires. Cet enjeu fondamental est d'autant plus important qu'il faut **nous engager également, de manière résolue et pour les décennies à venir, dans une transition énergétique qui nécessite une entière maîtrise publique** pour être réalisée dans les meilleures conditions et au coût le plus bas possible pour la collectivité nationale.

C'est pourquoi, nous appelons au rassemblement de toutes les forces de progrès (associatives, syndicales et politiques) pour exiger avec nous :

- **Un moratoire immédiat sur le projet HERCULE** ; projet manifestement contraire à l'intérêt général,
- **L'ouverture sans délai, avec les pouvoirs publics, d'une table ronde** (réunissant, notamment, associations de consommateurs et d'usagers, associations environnementales, élus locaux, syndicats et parlementaires des deux assemblées) en vue de restaurer et préserver un véritable service public de l'Énergie.
  - Apte à garantir, de manière pérenne, aux populations et à notre économie un accès à l'énergie au meilleur prix dans le respect absolu de la cohésion sociale et territoriale,
  - Ainsi qu'à permettre à notre pays de s'engager, dans les meilleures conditions, dans la nécessaire transition énergétique qui nécessite de lourds investissements publics et un accompagnement personnalisé et de qualité de l'ensemble des usagers (trop souvent victimes, aujourd'hui, d'intermédiaires véreux en matière de rénovation énergétique ou de pose de panneaux photovoltaïques...)

Montreuil le 17 décembre 2020



**AVIS AUX USAGERS**

**PROJET HERCULE ?**

**L'AVENIR DE  
VOTRE FACTURE  
D'ÉLECTRICITÉ  
ET DE GAZ  
SE JOUE DANS  
VOTRE DOS !**



## Le Gouvernement refuse toute hausse du Smic en pleine crise sociale majeure !

La CGT s'était exprimée le 2 décembre dernier en évoquant la posture idéologique des experts du Smic qui refusaient catégoriquement le moindre coup de pouce au salaire minimum et, ce, en-dehors de la revalorisation automatique de 0,99 %.



Nous dénonçons alors la contradiction évidente entre cette sempiternelle position d'experts libéraux prônant le rejet de toute hausse du Smic et les propos du président Macron le 13 avril 2020 relatifs aux salaires trop bas des métiers d'utilité sociale.

Dès lors, force est de constater que le gouvernement a décidé de suivre cette préconisation des experts !

Une nouvelle preuve que la majorité dupe les salariés en prenant des accents grandiloquents sur les bas salaires, tout en s'échinant à bloquer la moindre hausse du salaire minimum.

De plus, avec la perte de 16 % de salaire, inhérente à l'activité partielle, il y a encore plus de travailleuses et de travailleurs rémunérés au Smic ; cette décision politique est particulièrement odieuse et anti sociale.

Avec l'encouragement, il y a plusieurs mois, aux Accords de Performance Collective qui font du salaire l'ennemi de l'emploi, le gouvernement illustre son hostilité à toute ambition salariale alors même qu'il se montre incapable de lutter efficacement pour la défense de l'emploi.

En réalité, l'ennemi du Smic et de l'emploi, c'est le versement de milliards de dividendes aux actionnaires du CAC 40 et les milliards d'argent public distribués aux

entreprises sans aucune conditionnalité. Depuis sa création, le CAC 40 vient d'enregistrer son meilleur résultat au mois de novembre 2020.

**La CGT réitère son exigence d'un Smic à 1800 euros bruts, alors même qu'on dénombre un million de pauvres supplémentaires.**

**Elle rappelle également que cette revendication est au diapason des exigences du salariat, comme le prouve l'enquête de la DARES (La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), selon laquelle les Français estiment qu'il faut 1760 euros par personne pour vivre dignement.**



**Éducation nationale : grève pour de meilleures conditions de travail**



La CGT Educ'action, au côté de la FSU, FO, le SNCL (Syndicat National des Collèges et Lycées) et Sud, ont lancé un appel à la grève le 26 janvier prochain, pour demander de meilleures conditions de travail, une revalorisation des salaires et des postes. Le budget 2021 adopté par le Parlement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Alors que le nombre d'élèves va encore augmenter - 28 000 élèves en plus l'an prochain - et que la crise du coronavirus a creusé un peu plus les inégalités scolaires, le Parlement a adopté un budget peu ambitieux pour l'Éducation nationale.

Le second degré perdra 1 800 postes que le gouvernement espère compenser par l'augmentation des heures supplémentaires

Mais les professeurs font déjà des heures supplémentaires et peuvent difficilement en faire plus : en 2019, le ministère avait déjà augmenté le nombre d'heures supplémentaires, un tiers seulement avait pu être assurées.

Concernant les salaires, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerne qu'une minorité de personnels.

Les AED (assistant d'éducation) et les AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap) en particulier ne se voient rien proposer.

Seule réponse du gouvernement à la situation actuelle de l'éducation nationale : un énième "grenelle"

Fin octobre, le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer a en effet lancé le "Grenelle de l'éducation" à Paris qui, durant trois mois, doit "réfléchir aux

modernisations de l'Education nationale", à travers divers ateliers. Après avoir participé aux premiers ateliers, notre organisation a claqué la porte.

Ce « Grenelle », dirigé par des personnalités de la société civile non spécialistes des questions abordées et par des hauts fonctionnaires de l'administration, vise à modifier en profondeur le métier des enseignant-es en contrepartie d'une hypothétique revalorisation pluriannuelle.

Au sujet de la revalorisation promise par le ministre, les pistes travaillées dans l'atelier dédié du « Grenelle » sont particulièrement inquiétantes tant elles tendent à hiérarchiser les priorités entre les catégories de personnels et à induire une individualisation des rémunérations.

Notre organisation lutte depuis toujours pour des moyens à la hauteur des besoins, pour une embauche massive du personnel enseignant et non-enseignant dans les écoles, collèges et lycées afin de garantir des conditions d'études correctes pour les élèves et des conditions de travail décentes pour tou.t.es les salarié.es.

**Les organisations syndicales exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.**

